

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques

N° 172 / 24 avril 2014

Je pense à MON AVENIR

J'INVESTIS POUR MON EMPLOI

Je rejoins la CGT

DUR AVEC LES FAIBLES...

Le plan d'austérité du gouvernement est maintenant connu dans ses grandes lignes.

Un plan que le secrétaire général de la CGT a qualifié de « dur avec les faibles et faible avec les durs ».

Les 50 milliards d'économies accompagnant le pacte de responsabilité offert au medef porteront à hauteur de 18 milliards sur l'Etat, de 11 milliards sur les collectivités locales et de 21 milliards sur la protection sociale.

Manuel Valls, dans sa déclaration de politique générale le 16 avril, a confirmé la poursuite du gel des salaires des fonctionnaires et la baisse globale des effectifs.

Cela dit, « pour garantir la sécurité des Français, nous créerons les postes prévus dans la police, la justice et l'administration pénitentiaire » a-t-il déclaré. Seul autre ministère épargné : l'Education Nationale.

Il a également annoncé que les prestations sociales, les pensions du régime de retraite de base et les retraites complémentaires notamment, ne seront pas réévaluées jusqu'en octobre 2015.



La mesure devrait épargner les minima sociaux, sauf que la revalorisation promise, dans la cadre du plan pauvreté de janvier 2013, du RSA, du complément familial et de l'allocation de soutien familial sera « décalée d'une année » !

Pauvres, malades, retraités et fonctionnaires, soyez solidaires des actionnaires de Total, de Carrefour, de la Société Générale !

AVIS DE GRAND FROID

Le niveau des rémunérations est en général un bon indicateur de la considération d'un employeur envers ses salarié-es.

Le point d'indice de la fonction publique n'est plus indexé sur les prix depuis 2000 et il totalement bloqué depuis janvier 2010, avec comme corollaire une base de calcul des retraites (l'indice brut) minorée.

Le smic, ou peu s'en faut, devient un horizon indéchiffrable pour beaucoup de cadres C, dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière comme dans les ministères à faible niveau indemnitaire.

Le premier ministre prolonge la punition de 3 ans, sans garantie pour la suite. De toute façon, on sait ce que valent les promesses : des fonctionnaires moins nombreux mais mieux payés...il n'y a que les recteurs d'académies et quelques hauts fonctionnaires de notre ministère à avoir gagné plus, sans être moins nombreux d'ailleurs !

Officiellement, c'est un « gel », dans la réalité c'est une amputation. Sept ans de revenus rongés par l'inflation...Allez demander aux banques de vous accorder des prêts à taux zéro pendant un septennat, et voyez leur réaction !

Valls s'est empressé de préciser que les règles d'avancement seront préservées. En clair, cela signifie qu'une promotion ne permettra plus d'améliorer sa situation mais seulement de la maintenir puisque les bénéfices de l'avancement ne feront que compenser les pertes provoquées par le « gel ».

Qui avance fait du surplace, qui n'avance pas recule. Autant dire que les grilles indiciaires de la fonction publique seront vidées de leur substance.

Quelle catégorie de salarié-es accepterait un tel traitement ?

Les fonctionnaires ont trop souvent considéré que leur mission de service public leur interdisait de s'engager dans un conflit gênant la population.

Au final, ils ont récolté des conditions de travail dégradées, des salaires en berne, des retraites en baisse, sans que la population y gagne quoi que ce soit, bien au contraire.

Au moins avaient-ils l'excuse des promesses de temps meilleurs. Mais aujourd'hui ?

Aujourd'hui, ils ne peuvent ignorer qu'ils ne sont qu'une variable d'ajustement budgétaire et qu'il vont en prendre pour longtemps, et toujours plus durement, s'ils ne réagissent pas.

La CGT Finances publiques appelle à participer aux rassemblements organisés lors du 1er mai 2014.



Cette journée doit constituer une étape importante de la mobilisation nécessaire et un moteur pour préparer une grande journée de grève et de manifestation dans toute la fonction publique et à la DGFIP le 15 mai prochain.

VUE IMPRENABLE SUR NANTES

Celles et ceux qui ont eu l'occasion de rendre visite aux collègues des bureaux SI-1C et SI-1F installés Tour Bretagne savent quel panorama superbe on y a sur la ville de Nantes.

Une telle vue, logiquement, ça se paie. La location d'un étage de la Tour, c'est 130 000 à 140 000 € de loyer par an, à laquelle il faut ajouter des charges importantes car il s'agit d'un immeuble de grande hauteur.

Le bail est de 3 ans. Que croyez-vous qu'il arriva ?

Cela fait deux renouvellements de bail par tacite reconduction pour le 10ème étage alors qu'il est inoccupé. Incroyable non, au moment où l'on racle les fonds de tiroirs par ailleurs.

Nous ne savons pas exactement pourquoi. Sûrement un non-respect des procédures ou délais, soit par la DPAEP, la direction ad-hoc qui gère les locaux de la Centrale, soit par le responsable de la politique immobilière de l'Etat dans l'inter-région, en tout cas pas par les bureaux SI 1-C et SI-1F dont les agent-es occupent d'autres étages.

Mon avis, faudra sûrement organiser un forum de la performance pour améliorer la connaissance du patrimoine immobilier dans le cadre d'une démarche stratégique concourant à la politique transversale ! C'est comme ça qu'ils causent.

EN BREF :

Renforcement des contrôles des arrêts maladie à compter du 1er juillet et démagogie anti-fonctionnaires :

tout le dossier (projet de décret, analyse de la CGT, vote des organisations syndicales) sur notre site national ou en lien [ici](#) .

Travaux de Saint-Nazaire : ils ont modifié les lieux de travail de nombreux collègues et dispersé sur plusieurs sites les collègues faisant fonction de serre-file en cas d'évacuation. Ils modifient également les cheminements possibles et les zones accessibles dans le bâtiment en travaux etc...

A l'occasion du CTL de la DRFIP, la CGT a donc demandé que soit actualisées les procédures de sécurité incendie et d'évacuation des immeubles de Saint-Nazaire.